

CHECKLIST DE PRÉPARATION

Checklist de préparation à la directive européenne sur la transparence des rémunérations

Un auto-contrôle rapide des principales obligations de l'employeur au titre du socle de la directive européenne. Cochez ce qui est déjà en place et utilisez les lacunes pour planifier.

Généré le 2 août 2026

1

Recrutement et offres d'emploi

- ☐ Les offres d'emploi indiquent le salaire de départ ou une fourchette de rémunération.
- ☐ Les candidats reçoivent les informations de rémunération avant l'entretien.
- ☐ Aucune question sur l'historique salarial ne figure dans les annonces, les formulaires de candidature ou les entretiens.
- ☐ Les intitulés de poste, les annonces et les processus de sélection emploient un langage neutre du point de vue du genre.

2

Droits à l'information des travailleurs

- ☐ Les travailleurs sont informés chaque année de leur droit de demander des informations sur les rémunérations.
- ☐ Vous pouvez fournir les niveaux de rémunération individuels et moyens ventilés par sexe pour des postes comparables.
- ☐ Aucune clause de secret salarial n'empêche les travailleurs de discuter de leur rémunération.

3

Structure de rémunération et valeur égale

- ☐ Les postes sont regroupés en catégories de travail égal ou de valeur égale à l'aide de critères objectifs.
- ☐ Les critères de rémunération et de progression sont objectifs, neutres du point de vue du genre et documentés.

4

Déclaration de l'écart de rémunération

- ☐ Vous savez quelle tranche de déclaration et quelle échéance s'appliquent à chaque entité juridique.

- ☐ Vous avez estimé votre écart de rémunération par catégorie de travailleurs.
- ☐ Les données et processus de déclaration sont prêts avant votre première échéance.

5

Évaluation conjointe des rémunérations

- ☐ Vous disposez d'un processus pour agir sur tout écart injustifié de 5 % ou plus non corrigé dans un délai de six mois.
- ☐ Les représentants des travailleurs peuvent participer à une évaluation conjointe des rémunérations lorsque cela est requis.

Cette checklist décrit le socle de la directive européenne et constitue une information générale, et non un conseil juridique. Les lois nationales de transposition diffèrent et peuvent imposer des obligations supplémentaires ou anticipées. Vérifiez la situation de chaque pays auprès d'un conseiller local qualifié.